

L'ordre n'est plus...

Compte Test - 2013-11-10 13:02:00 - Vu sur pharmacie.ma

La décision vient de tomber tel un couperet. Au moment où ils s'y attendaient le moins, les membres du bureau des deux conseils régionaux ont pris connaissance du projet de loi 115-13(1) relatif à la dissolution des deux conseils régionaux et à la mise en place d'une commission chargée d'organiser les prochaines élections de ces deux instances et de gérer les affaires courantes. Quelque soient les interprétations qu'on puisse faire de cette dissolution, ses retombées sur la crédibilité et la représentativité des instances ordinales pourraient être nombreuses. Selon le dit projet, cette commission sera formée de 21 personnes dont 10 pharmaciens d'officine si l'on se réfère à la version française du projet(2). En d'autres termes, l'administration permet aux pharmaciens qu'elle va désigner d'apporter le crédit nécessaire aux travaux de cette commission tout "en gardant la main" puisque ses représentants seront majoritaires. Cette commission spéciale a, par ailleurs, un délai de 12 mois pour mettre en place tous les mécanismes permettant aux prochaines élections du conseil de l'ordre de se dérouler dans la transparence et la démocratie, bien loin des dérives liées au mode de scrutin actuel et particulièrement au vote par correspondance. In fine, on espère que l'administration aura la clairvoyance de désigner comme membres de la dite commission, des pharmaciens connus pour leurs compétences, leur sagesse et leur neutralité et passeulement en fonction de leur prédisposition à soutenir ou pas les différents projets de l'administration. Faute de quoi, cette commission sera dépourvue de la crédibilité dès sa naissance. Et en l'absence de cette crédibilité, la commission compromettra toutes les chances de voir la profession pharmaceutique dotée, enfin, d'un conseil de l'ordre représentatif des pharmaciens, capable de réguler l'exercice pharmaceutique et apte à s'ériger en une vraie force de proposition. Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie(1) Projet de décret - Arabe: [lien](#) - Français: [lien](#) (2) Version en arabe: 10 pharmaciens et Version française 10 pharmaciens d'officine [CONSULTER PHARMANEWS 213: lien](#)